

Compte rendu du comité de pilotage du 5 juillet 2017

Elus présents

Stéphane BEAUDET – AMIF, élu pilote
Marie-Claude FARGEOT – Paris Saclay
Valérie MAYER-BLIMONT – Métropole du Grand Paris, élue pilote
Jean-Louis MISSIKA – Paris, élu pilote
Jean-Noël MOISSET – CA Roissy-Pays de France
Christophe PROVOST - SIGEIF
Jean-Pierre SPILBAUER – Bry-sur-Marne, EPT 10
Jean-Louis TESTUD - Suresnes
Jean-François VIGIER – Président du FmGP, Bures-sur-Yvette, élu pilote

Excusés : Christophe NADJOVSKI (Paris), élu pilote, Daniel GUIRAUD (Est Ensemble, MGP) ; Daniel BREUILLER (EPT 12, MGP)

Ainsi que des services et collaborateurs des structures suivantes :

Collectivités membres : EPT Grand Orly Seine-Bièvre, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, EPT Grand Paris Seine Ouest, EPT Est Ensemble, CA Cœur D'Essonne, Région Ile-de-France

Membres du comité technique : APUR, IAU-IdF, AMIF, Ile-de-France Mobilités, Société du Grand Paris

Introduction

Jean-François Vigier rappelle que des groupes de travail techniques se sont réunis, autour des différentes thématiques (mobilités connectées, intermodalité autour des gares, prospective, association des acteurs économiques et des citoyens, devenir du réseau routier structurant...). Ces groupes techniques ont associé des acteurs divers : les services des collectivités, services de l'Etat, nos partenaires, des acteurs économiques...

Ordre du jour :

- Présentation des événements prévus autour de la démarche "Mobilités 2030".
- Débat autour d'un premier projet de plan pour le livre blanc ;
- Débat autour d'une dizaine de sujets en vue de propositions à réaliser dans le cadre du Livre blanc ;

1. Présentation des événements prévus autour de la démarche Mobilités 2030

- 20 octobre : matinée « Mobilités 2030 » lors du Sommet Autonomy à la Villette
- Octobre / novembre : concertation de type « conférence de citoyens » sur les mobilités à l'horizon 2030
- 2 ou 9 décembre : « Forum libération » sur les mobilités 2030

Le Forum métropolitain du Grand Paris sera partenaire de Libération pour l'organisation d'un « forum » sur les mobilités à l'horizon 2030. Celui-ci, animé par des journalistes de Libération, mettra en scène une série de tables-rondes publiques sur une journée, avec participation d'experts, d'universitaires, d'élus et en présence du grand public.

Un courrier est en cours et sera adressé aux partenaires privés potentiels qui financeront l'évènement.

2. Discussion autour du plan du Livre Blanc

Titre du Livre blanc

Les élus souhaitent d'abord revenir sur le titre du Livre blanc et ce qu'il évoque :

- L'horizon temporel « 2030 » : le document devra présenter un cheminement, des points d'étape clefs entre aujourd'hui et 2030. La démarche prospective est nécessaire pour se projeter et sortir des préoccupations de gestion quotidiennes qui imputent aux élus. Cet horizon permet à la fois d'envisager la mise en service du Grand Paris Express, ainsi que l'arrivée d'innovations majeures telles que les voitures autonomes.
- Le contenu des propositions : le titre devra renvoyer au contenu des propositions principales qui seront dégagées dans le livre blanc, il sera donc déterminé à la fin du processus.

Présentation du plan par les services du Forum métropolitain du Grand Paris (voir document de travail « Projet de plan du Livre blanc – 5 juillet 2017).

L'objectif de la présentation du projet de plan est de s'accorder sur la logique globale proposée, ainsi que sur les éléments de contenu généraux. Ce plan a été travaillé en lien avec les membres du comité technique et à partir des groupes de travail techniques. Une compilation de travaux existants a été réalisée en vue des parties diagnostic et prospective.

Le livre blanc pourra être construit en deux blocs principaux :

1/ un chapitre 1 « technique », contenant un état des lieux des mobilités franciliennes ainsi que des éléments de prospective relatifs aux mobilités à 2030.

2/ un chapitre 2 « politique » avec des propositions et leurs concrétisations possibles.

Débat politique

Le plan est validé, sous réserve des amendements suivants : inclure le téléphérique comme moyen de transport, et les modes de transport fluvial pour le transport quotidien des voyageurs, qui a vocation à se développer fortement.

La réflexion sur les nouveaux usages de la route devront aussi permettre de faire des propositions pour les mobilités dans 15 ans ; en effet, si des investissements restent nécessaires concernant le transport ferré, la saturation vers laquelle celui-ci tend de plus en plus en Ile-de-France implique d'imaginer d'autres modes.

Le Livre blanc devra être porteur de valeurs réaffirmées, et notamment celle de la mobilité pour tous (mobilité inclusive) qui devra guider la mise en place d'un service public renouvelé.

Le Livre blanc ne vise pas à venir confronter le PDUIF, il s'agit au contraire de s'appuyer sur les éléments existants afin d'imaginer les évolutions possibles, sans céder à la tentation de se focaliser sur les problèmes actuels.

Le livre blanc devra entrer en interaction avec les travaux en cours de planification : le PADD métropolitain aura-t-il un chapitre mobilités ? Le plan fret travaillé par la Région se nourrira-t-il des propositions du Livre blanc ? Il devra être question du transport de marchandises dans le Livre blanc.

Quelle sera la capacité de la puissance publique à adapter ses infrastructures aux nouvelles mobilités ? Doit-on construire des infrastructures intelligentes ? Un partenariat renouvelé avec l'Etat semble nécessaire sur ces questions.

3. Débat autour d'une dizaine de sujets en vue de propositions pour le Livre blanc

Présentation des premières propositions

Jean-François Vigier présente les propositions suivantes aux membres du comité de pilotage :

- 1) **Favoriser le développement des modes actifs sur l'ensemble du territoire**, en y consacrant des politiques d'importance égale à celle du développement des transports en commun (développement d'un réseau cyclable structurant, confort et sécurité des déplacements à pied, jalonnement, soutien au vélo à assistance électrique, services et applications usagers...);
- 2) **Garantir la mise en œuvre de rabattements efficaces à l'échelle régionale**, en particulier pour les habitants de grande couronne, par un accès facilité aux gares du réseau ferré notamment du futur réseau du Grand Paris, et une offre de services diversifiés intégrés dans des hubs de transport (location de véhicules propres et de modes légers, stationnement vélo, point de recharge en énergies propres, aires de covoiturage...) ;
- 3) **Optimiser les autoroutes urbaines en zone dense en favorisant une meilleure utilisation de ces espaces et des usages** (davantage d'utilisateurs / moins de véhicules, les services de mobilité vertueux dont les bus et le co-voiturage, optimiser le trafic marchandise, améliorer l'insertion urbaine et paysagère, étudier le déclassement de voies...)
- 4) **Développer des mesures incitatives pour renouveler le parc motorisé polluant et agir sur / réglementer la circulation des véhicules** (vers des véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre à travers le développement d'énergies et de motorisations alternatives, des aides au renouvellement du parc roulant existant, la tarification différenciée du stationnement en fonction de la motorisation des véhicules, et étudier des dispositifs de tarification au kilomètre parcouru ; ...)
- 5) **Favoriser le co-voiturage** et l'autopartage en mettant en place des politiques incitatives sur l'ensemble des territoires (aménagement d'aires de rencontre, accès aux voies dédiées, développement de service et d'applis, incitations aux usagers...)
- 6) **Favoriser une cohérence des politiques de stationnement** dans le cadre de la réforme sur la dépénalisation du stationnement (mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018), et en prenant en compte la logistique ;
- 7) **Anticiper l'arrivée du véhicule autonome, en particulier en tant que transport collectif** : favoriser son développement en complémentarité avec les transports en commun, là où il peut répondre à des besoins non satisfaits de mobilités (territoires, usagers, horaires particuliers) ; conditionner l'arrivée de cette technologie à son arrivée à son impact environnemental (réglementations nationales / européennes / locales) et à une réduction de la congestion (réglementation locale)
- 8) **Soutenir l'innovation numérique et l'écosystème d'innovation francilien autour de deux chantiers** : la gouvernance de la donnée qui favorise le développement des services de mobilités et une régulation partagée entre les collectivités locales et l'Etat le développement de solutions de mobilités qui répondent aux différents besoins et réduisent les nuisances liées au trafic routier ;
- 9) **Accompagner la mutation de la chaîne logistique et organiser la logistique urbaine** afin d'assurer la livraison propre des centres urbains ;
- 10) **Mobiliser l'ensemble des acteurs pour réduire les déplacements contraints** (tiers lieux, télétravail, alternatives aux heures de pointes, rééquilibrage de l'emploi ...)

Débat

Les participants du comité de pilotage valident cette première liste de propositions, sous couvert de quelques amendements. Les groupes techniques sont mandatés pour approfondir ces propositions.

Eléments supplémentaires à ajouter à cette liste :

- La gouvernance doit être abordée : il faut renouveler le partenariat entre les AOT et les start-up, les acteurs privés. Cela amène également à la question de la billettique intégrée, un sujet fondamental, en vue de la prise en compte de la multimodalité .
- Il faut prendre position pour un sujet aussi sensible que l'écotaxe à l'échelle métropolitaine et francilienne. Si le gouvernement veut étudier cette question, il faut que les élus locaux disent haut et fort leur souhait d'être pro-actifs.

Amendements / pistes d'approfondissement :

- Sur l'ensemble des propositions : Chaque sujet doit aborder le volet financier et fiscal (contraintes / incitations). Par exemple, l'auto-partage a été financé publiquement par la Ville de Paris, avec Autolib' ; doit-on mettre en place une incitation financière au co-voiturage ?
- Par proposition thématique :

Proposition n°2 sur les rabattements aux gares : De grands principes organisateurs doivent être définis, autour de la flexibilité et de l'ouverture. Il faut que l'espace public, qui se structure de façon durable, puisse accueillir les mobilités de demain.

Proposition n°4 sur les motorisations propres : vers des objectifs chiffrés ambitieux en terme de motorisations propres, avec un jalonnement 2024 / 2030 ? Concernant le remplacement du parc automobile : il y a un sujet sur les problèmes d'approvisionnement, de déchets, d'exportation.

Proposition n° 5 sur le co-voiturage : comment l'intégrer dans des solutions intermodales qui intègrent les autres services (taxis et mobilités partagées) ?

Proposition n°6 sur le stationnement :

L'avènement du véhicule autonome amènera à redéfinir les taxations d'utilisation de l'espace public : il y aura de plus en plus de véhicules qui rouleront en permanence, de moins en moins de véhicule en stationnement. Il sera sans doute nécessaire de passer à une forme de péage urbain, dont les modalités devront être précisées. La taxation portera-t-elle sur le caractère polluant du véhicule en circulation ? Sur le nombre de personnes dans le véhicule (dissuasion nécessaire de voitures autonomes circulant sans passagers) ? Une réflexion globale sur la redevance de l'usage de l'espace public devra être menée, une taxation sur les véhicules en mouvement. De même, il s'agira de lutter contre l'envahissement des villes par les camionnettes du e-commerce, à travers par exemple une fiscalité dissuasive.

Proposition n° 7 sur le véhicule autonome : peut-il répondre en partie à la problématique du dernier et du premier kilomètre ?

Proposition n°9 sur la logistique urbaine : Il faut préciser ce que l'on accompagne dans la mutation de la chaîne logistique. Il faut intégrer l'ensemble des maillons de la chaîne logistique, un dialogue est nécessaire entre la grande couronne et la zone dense cette question : quelles répercussions

de ce qui est fait au niveau parisien en Seine-et-Marne ou ailleurs ? Il existe des outils mobilisables par les acteurs publics (pousser à la mutualisation, modifier les PLU...).